



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Importations

Question écrite n° 2450

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie sur l'inquiétude partagée par de nombreuses entreprises concernant certaines importations qu'ils jugent excessives et qui leur apparaissent comme étant effectuées avec une faible fiscalité et sans contreparties. Le coût social en est très lourd, en tout cas, et des chefs d'entreprises se demandent si le développement du commerce international doit justifier un tel risque. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer où en sont les réflexions sur ce sujet tant au niveau national qu'au niveau européen et ce qu'il est envisagé de faire.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient des difficultés générées par certaines importations qui ne sont que faiblement taxées soit au titre de la fiscalité indirecte frappant le facteur travail, soit au titre de la fiscalité générale pesant sur les sociétés (équivalent de notre impôt sur les sociétés). Même si de telles importations ne concernent que de 6 p. 100 à 7 p. 100 du total de nos importations, elles affectent plus particulièrement un certain nombre de produits sensibles (chaussures en cuir, jouets électroniques pour grand public, etc.) dont dépend souvent la survie de certains bassins d'emplois en France. À ce titre, notre pays, à l'instar des États-Unis d'Amérique, a fait tous ses efforts pour que les relations entre commerce et emploi soient examinées au sein du G 7 emploi de Naples de mai 1994. La réflexion internationale devrait donc porter sur les conséquences de la non-application des règles du droit du travail sur les flux d'échanges mondiaux. Le Gouvernement avait, par ailleurs, réfléchi à l'instauration d'une « taxe sociale » grevant le prix des importations de certains pays tiers. Cette solution n'a pas été retenue. Contraire à l'esprit du principe d'ouverture des marchés qui a présidé à la conclusion du Cycle de l'Uruguay, elle n'aurait pu, en effet, rencontrer l'assentiment des partenaires européens de la France, étant donné le caractère très libéral et libre-échangiste de la plupart de nos partenaires (RFA, Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark notamment) et ce d'autant plus qu'il aurait fallu prévoir un niveau de taxe particulièrement élevé afin de compenser les différentiels de salaires prévalant au niveau mondial entre les pays les plus et les moins développés. En toute hypothèse, l'intérêt de la France, quatrième exportateur mondial de biens et deuxième exportateur de services, n'est pas de s'opposer au jeu normal de la concurrence internationale ; notre pays a en effet plus à perdre qu'à gagner à essayer d'en modifier trop profondément les règles principales. Il n'en reste pas moins vrai que sur certains produits industriels sensibles, une série de contingents a été adoptée par l'ensemble des pays européens. Cette politique a arrêté la dégradation des échanges et de l'emploi dans ces secteurs et sera poursuivie avec détermination.

Données clés

Auteur : [M. Gaillard Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2450

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1693

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5159